

HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

Formalités administratives et calendrier à respecter pour la présentation

7 SEMAINES AVANT LA DATE PREVUE POUR LA PRESENTATION

Pour la saisie du jury en ligne :

- Si vous êtes de Lille1 : à l'aide de votre identifiant et mot de passe
- Si vous êtes extérieur : demandez la création d'un identifiant au Bureau des Thèses : service-theses@univ-lille1.fr

Le candidat doit saisir dans l'application prévue à cet effet (cliquez [ici](#)) le nom des trois rapporteurs choisis en raison de leur compétence, ainsi que leur qualité et adresse professionnelle, en précisant le titre de l'habilitation, la date approximative de présentation, et, le cas échéant, la proposition du jury si celle-ci est déjà établie.

Concernant la constitution du jury :

« Deux des rapporteurs doivent ne pas appartenir au corps enseignant de l'établissement dans lequel le candidat a déposé sa demande » (arrêté du 23 Novembre 1988).

« Le jury est nommé par le Président ou le Directeur de l'établissement. Il est composé d'au moins cinq membres choisis parmi les personnels enseignants habilités à diriger des recherches des établissements d'enseignement supérieur public, les Directeurs et Maîtres de Recherche des établissements à caractère scientifique et technologique et, pour au moins de la moitié, de personnalités françaises ou étrangères extérieures à l'établissement et reconnues en raison de leur compétence scientifique.

La moitié de jury, au moins, doit être composée de professeurs ou assimilés au sens de l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 juin 1992.

Le jury désigne en son sein un Président et deux rapporteurs : ces derniers doivent être extérieurs à l'établissement »

- Le jury doit comprendre un professeur de Lille1

4 SEMAINES AVANT LA PRESENTATION

Impérativement : Réception des trois rapports signés à la DIRVED – Bureau Thèses (**les courriels non signés ne sont pas acceptés**).

Validation définitive de la composition du jury et de la date de présentation à l'aide de l'application des soutenances (cf ci-dessus)

Transmission du résumé obligatoirement par courriel (service-theses@univ-lille1.fr) (document [téléchargeable](#) au format **Word**)

2 exemplaires reliés (**pas de spirale ni d'agrafe**) du document de synthèse

Le Président du jury, après avoir recueilli l'avis des membres du jury, établit un rapport qui doit être contresigné par l'ensemble des membres du jury et transmis au Service Scolarité-Vie Etudiante - Bureau Master-Doctorat qui délivre le diplôme.

Il est de votre ressort de réserver une salle pour votre présentation. Cette démarche se fait auprès du Bureau des Affaires Générales - Bâtiment A3 - Madame Carole MONNET - Tél : 03.20.33.64.88

ATTENTION ! Vous devez ajouter à ces délais :

- 2 semaines pour l'interruption des vacances de Noël
- 2 semaines pour l'interruption des vacances de Printemps
- pour les présentations à l'habilitation en Septembre : date limite du dépôt du dossier complet fixée au 15 Juillet.